

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit mars à vingt heures quinze minutes,  
Le Conseil Municipal de la commune de PRÉE-d'ANJOU,  
Convoqué conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
S'est réuni en session ordinaire, à la mairie déléguée d'AMPOIGNÉ,  
Sous la présidence de M. Serge GUILAUMÉ, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : **21/03/2019**

### Etaient présents :

- |                              |                            |
|------------------------------|----------------------------|
| 1. M. Serge GUILAUMÉ,        | 9. M. Stéphane MARCHAND,   |
| 2. M. Dominique JAILLIER,    | 10. M. Olivier GUILLET,    |
| 3. Mme Magali LOINARD,       | 11. M. Patrice CHRÉTIEN,   |
| 4. Mme Anne-Pascale LECLERC, | 12. Mme Gwénaëlle REILLON, |
| 5. M. Gérard LÉTARD,         | 13. Mme Aurélie BROSSIER,  |
| 6. M. Mickaël RAIMBAULT,     | 14. M. Gaël PINEAU.        |
| 7. M. Bertrand TOUEILLE,     |                            |
| 8. Mme Fanny MORILLON,       |                            |

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Philippe SAUVÉ, M. Denis GAUTHIER, Mme Isabelle DRAPEAU, Mme Aurélie PINSON, M. Jean- Pierre AUDEBERT, M. Etienne GIFFARD, Mme Véronique LABBE, M. Mickaël MOURIN, M. Alain CHAUVEAU.

### Absente :

M. Gaël PINEAU a été élu secrétaire.

DATE DE CONVOCATION : 21 03 19  
DATE D'AFFICHAGE : 21 03 19  
NOMBRE DE CONSEILLERS  
EN EXERCICE : 23  
PRESENTS : 14  
VOTANTS : 14

Le procès-verbal de la réunion du 28 février 2019 est approuvé.

### **N° 19-03-018 PROPOSITION DE LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE D'UN CRÉDIT RELAIS COURT TERME.**

M. le Maire expose la solution d'un prêt à court terme, suite au projet de construction du bâtiment ALSH, dans l'attente des versements de subventions et remboursement de la TVA. Le besoin de financement est estimé à 300 000 €, et soumet la proposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'un prêt à taux révisable indexé sur l'EURIBOR 3 mois moyenné d'une durée de 24 mois dont 21 mois de différé d'amortissement du capital,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'un prêt CT Relais d'un montant de 300 000 €, aux conditions suivantes :

Montant : 300 000 €

Taux révisable : Euribor 3 mois moyenné + 0.60 % (valeur de l'index à ce jour : - 0.308 %)

Durée : 24 mois dont 21 de différé

Paiement des intérêts : trimestriel

Remboursement du capital : in fine

Frais de dossier : 200 €

**PREND** l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

**PREND** l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M le Maire ou ses adjoints pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

**N° 19-03-019 VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2019.**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu le budget primitif de la commune de Prée-d'Anjou,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour :

- la taxe d'habitation,
- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux d'impositions,

Les taux d'imposition pour l'année 2019 sont les suivants :

- taxe d'habitation : 16.01 % (*taux*)
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 26.37 % (*taux*)
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38.68 % (*taux*)

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**N° 19-03-020 EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE.**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal sur proposition de son Maire,

**Vote à l'unanimité** le budget primitif de l'exercice 2019, qui peut se résumer comme ci-joint en annexe à la présente délibération.

**N° 19-03-021 EXAMEN ET VOTE DU BUDGET ANNEXE 2019 DU LOTISSEMENT LE FRESNE.**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal sur proposition de son Maire,

**Vote à l'unanimité** le budget annexe de l'exercice 2019 du lotissement « Le Fresne », qui peut se résumer comme ci-joint en annexe à la présente délibération.

**N° 19-03-022 EXAMEN ET VOTE DU BUDGET ANNEXE 2019 DU LOTISSEMENT « LA HERONNIERE 2 ».**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal sur proposition de son Maire,

**Vote à l'unanimité** le budget annexe de l'exercice 2019 du lotissement « La Héronnière 2 », qui peut se résumer comme ci-joint en annexe à la présente délibération.

**N° 19-03-023 TARIF CANTINE AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ, AGENTS FAMILLES RURALES ET STAGIAIRES.**

La commission Ressources Humaines propose que les agents qui travaillent au sein de la mairie, bénéficie d'un avantage sur le prix du repas servi à la cantine,

Il est proposé de facturer le repas à 4.60 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

ACCEPTTE que le prix du repas soit facturé 4.60 € aux agents.

**N° 19-03-024 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL A L'ASSOCIATION ILIADE HABITAT JEUNES.**

M. le maire rappelle que Mme Sophie BRÉBION, agent de la commune, est mise à disposition depuis le 20 février 2019 à l'Association Iliade Habitat Jeunes, en vue d'exercer les fonctions de cuisinière pour 17 h 30 par semaine,

Un projet de convention est présenté en annexe sur la mise à disposition de Mme Sophie BRÉBION auprès de l'Association Iliade Habitat Jeunes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

ACCEPTTE les termes de la convention présentée,

AUTORISE le Maire, ou ses adjoints, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**Questions diverses :**

**- Commissions de contrôle des listes électorales :**

Désignation de membres de la commission de contrôle des listes électorales :

- Membre titulaire : Mr Bertrand TOUEILLE
- Membre suppléant : Mme Aurélie BROSSIER

Les élections Européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019 de 8 h à 18 h. Il sera mis en place 2 bureaux de vote, soit 1 à la salle des fêtes de Laigné et 1 à la mairie d'Amboigné. Il est proposé de solliciter des bénévoles pour les permanences.

**- Commission animations** : se réunie le mardi 24 avril 2019 à 20 h 30 à Amboigné sur les points suivants : chantier argent de poche qui se déroulera du 15 au 19 juillet et une semaine aux vacances de la Toussaint, stage théâtre d'été, site internet et réunion publique.

- Comité de pilotage accueil de loisirs : L'effectif de participation est en hausse. La fréquentation est soutenue pendant les vacances scolaires et les mercredis, entre 20 et 24 enfants. Bonne ambiance et bonnes animations aux vacances de février.

Les projets de séjours pour cet été :

- pour les 12 à 14 ans (né en 2005-2006-2007) du 15 au 19 juillet « TEPAKAP » au Mans, biathlon, accrobranche, escalade et hébergement en tipi,
- pour les 9 à 11 ans (né en 2008-2009-2010) du 22 au 26 juillet à la base de Loisirs à Pouancé, canoé, aquaparc, tir à l'arc. Inscription dès le 23 avril.

**- Commémoration du 8 mai** : Dimanche 12 mai à 10 h 30 en l'église d'Amboigné, avec la participation des anciens combattants d'Amboigné, Chemazé et Laigné.

**- Pêche plan d'eau** : Ouverture le lundi 15 avril 2019 au lever du soleil. Les cartes de pêche sont en vente au bar – restaurant « l'Ilot Vert ».

**PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 16 mai et JEUDI 4 juillet 2019 à 20 H 15**

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 H 00 mn.

**ÉMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

<b>Nom des conseillers municipaux</b>	<b>Prénom des conseillers municipaux</b>	<b>Signature</b>
<b>GUILAUMÉ</b>	<b>Serge</b>	
<b>JAILLIER</b>	<b>Dominique</b>	
<b>SAUVÉ</b>	<b>Philippe</b>	<b>Absent excusé</b>
<b>LOINARD</b>	<b>Magali</b>	
<b>LECLERC</b>	<b>Anne-Pascale</b>	
<b>LETARD</b>	<b>Gérard</b>	
<b>GAUTHIER</b>	<b>Denis</b>	<b>Absent excusé</b>
<b>RAIMBAULT</b>	<b>Mickaël</b>	
<b>DRAPEAU</b>	<b>Isabelle</b>	<b>Absente excusée</b>
<b>PINSON</b>	<b>Aurélie</b>	<b>Absente excusée</b>
<b>AUDEBERT</b>	<b>Jean-Pierre</b>	<b>Absent excusé</b>
<b>GIFFARD</b>	<b>Etienne</b>	<b>Absent excusé</b>
<b>LABBE</b>	<b>Véronique</b>	<b>Absente excusée</b>
<b>TOUEILLE</b>	<b>Bertrand</b>	
<b>MOURIN</b>	<b>Mickaël</b>	<b>Absent excusé</b>
<b>MORILLON</b>	<b>Fanny</b>	
<b>CHAUVEAU</b>	<b>Alain</b>	<b>Absent excusé</b>

<b>MARCHAND</b>	<b>Stéphane</b>	
<b>GUILLET</b>	<b>Olivier</b>	
<b>CHRÉTIEN</b>	<b>Patrice</b>	
<b>REILLON</b>	<b>Gwénaëlle</b>	
<b>BROSSIER</b>	<b>Aurélie</b>	
<b>PINEAU</b>	<b>Gaël</b>	